

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 7915

présenté par

M. Lachaud, M. Ruffin, Mme Fiat, M. Alexandre, M. Carrière, Mme Stambach-Terrenoir et
Mme Ferrer

ARTICLE 6**ANNEXE**

À la fin de l'alinéa 15, supprimer les mots :

« , ainsi que la réforme du système de retraite présentée dans la présente loi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Par cet amendement, nous nous opposons à la réforme du système de retraite présentée dans ce projet de loi.

Il n'est pas nécessaire de reporter l'âge de la retraite de 2 ans pour assurer la trajectoire financière de notre système de retraite, contrairement à ce qu'affirme cet alinéa.

Le Conseil d'orientation des retraites (COR) le dit lui-même : « les résultats ne valident pas le bien-fondé des discours qui mettent en avant l'idée d'une dynamique non contrôlée des dépenses de retraite ». Pierre-Louis Bras, le président du COR l'a également répété lors de son audition devant la commission des affaires sociales le 19 janvier 2023 à l'Assemblée nationale : « les dépenses de retraites ne dérapent pas, elles sont relativement maîtrisées, dans la plupart des hypothèses, elles diminuent plutôt à terme ».

Cette réforme est donc inutile et sa mention peut être supprimée de l'alinéa."